

CIRCULATION PROVISOIRESMENT RETRECIE  
**Allée de Szentendre**

**0 0 0 8 8 0**

## **ARRÊTÉ**

**PUBLIÉ LE 0 8 JUIN 2026**

### **LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 5 juin 2026 par l'entreprise ALPHAOIA/ VIZZIA pour le compte de la Mairie concernant des opérations d'installation des systèmes VIZZIA,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules et des piétons pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - Afin de permettre des opérations d'installation des systèmes VIZZIA, la circulation est provisoirement rétrécie sur la chaussée au droit du chantier sis Allée de Szentendre :

**Du 08 au 23 juin 2026  
de 9h00 à 17h00**

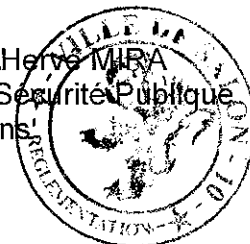
**ARTICLE 2** – La présignalisation et la signalisation de la circulation rétrécie seront mises en place par le pétitionnaire. Respecter la réglementation en vigueur.

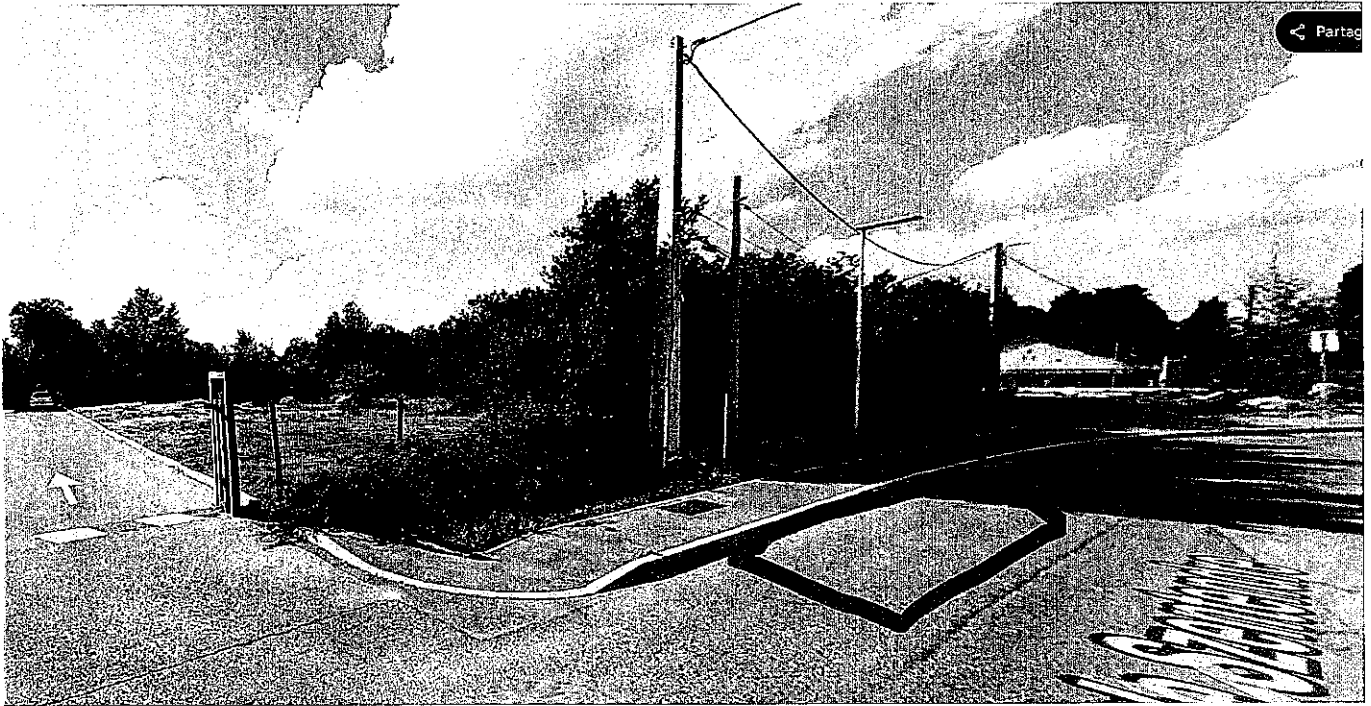
**ARTICLE 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 4** - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le 0 5 JUIN 2026

Pour le Maire  
Par Délégation Hervé MIRA  
Directeur de la Sécurité Publique  
et des Préventions





**Nouvelle adresse mail : [l.veyan@salondeprovence.fr](mailto:l.veyan@salondeprovence.fr)**

Ville de Salon- **Lionel Veyan**